

**Procès-Verbal  
Du Conseil Municipal  
Du 30 Septembre 2025 à 20h00**

Convoqués	Présent.e	Excusé.e	Absent	Représenté.e par
Olivier DELMER	X			
Alain BERNHEIM	X			
Annie COURTIER	X			
Pietro SIROLI	X			
Magali SZESTAK		X		
Brigitte MICHALLET	X			
Elisabeth LONGUEVILLE		X		Alain BERNHEIM
Bertrand COSSOUX	X			
Jean-Pierre PIERRAIN		X		
Santine D'ANASTASIO	X			
Gérard ESPINERA			X	
Annie SIROLI	X			
Cyprien CECCALDI		X		
Audrey LINGLAIN	X			
Jérôme GREMEZ	X			

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur DELMER qui déclare les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus présents ou absents. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Monsieur Alain BERNHEIM est élu secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 24 juin 2025
- Compte rendu des décisions du Maire
- Examen d'une demande d'aide personnelle avec avis du CCCAS (huis clos)
- Mandat d'étude du projet d'extension et de réhabilitation de l'école Les Fontaines
- Budget modificatif
- Convention relative à la mise à disposition d'abri(s)-voyageurs
- Liste des non-valeurs
- Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par la mission intérim territorial du CDG 77
- Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint
- Tarifs de l'accueil de loisirs pour les enfants scolarisés à l'école Les Fontaines
- Convention de prestation de services - la ligue
- Cession VC 3 portion Boissise-la-Bertrand
- Informations et questions diverses

\*\*\*\*\*

**Approbation du Procès-Verbal du 24 juin 2025**

Aucune observation n'est formulée.

Adopté à l'unanimité.

**Pris acte du compte-rendu des décisions prises par le Maire**

**DELIBERATIONS****D-2025-09-19 : Examen d'une demande d'aide personnelle (séance à huis clos)**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se réunir à huis clos pour l'examen de cette délibération.

Il rappelle la dissolution du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et précise le rôle du Comité Communal d'Action Sociale (CCCAS), chargé de donner un avis consultatif sur les demandes d'aides individuelles.

Monsieur le Maire présente la demande d'une famille de la commune sollicitant une aide financière pour l'acquisition d'un véhicule adapté à un handicap lourd.

Il indique que le CCAAS a émis un avis favorable à l'attribution d'une aide exceptionnelle de 1 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution de cette aide.

**D-2025-09-23 : Mandat d'étude relatif au projet d'extension et de réhabilitation de l'école primaire**

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune d'engager une opération d'extension de trois classes ainsi qu'une réhabilitation énergétique de l'école primaire.

Il précise que cette opération nécessite au préalable la réalisation d'études de programmation, de diagnostics techniques et d'audits divers.

Le Maire indique que la commune est actionnaire de la SPL MVSA, laquelle dispose des compétences techniques et juridiques nécessaires pour accompagner la commune dans la conduite de cette opération, notamment pour la phase d'études et de suivi des travaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la convention de mandat conclue avec la SPL MVSA relative à la réalisation des études préalables pour l'extension et la réhabilitation de l'école primaire ;
- Fixe le montant de l'opération à 72 050 € HT (soit 86 460 € TTC), conformément aux pièces constitutives annexées au mandat (périmètre d'étude, enveloppe financière prévisionnelle, planning prévisionnel) ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat d'études ainsi que toutes pièces afférentes à son exécution ;
- Décide d'autoriser les demandes de subvention pour le financement de l'opération susmentionnée.

**D-2025-09-20 : Budget modificatif**

La décision modificative ci-dessous traduisant les derniers ajustements pour l'année 2025 est adoptée à l'unanimité.

Cette décision modificative prend en compte l'attribution du fond de concours de 50 000 € attribué par la CAMVS pour les travaux de réaménagement autour de l'école Les Fontaines.

**2025**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-13258 : Subv. non transf. Autres groupements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
D-203 : Frais études, recherche et développement et frais d'insertion	0,00 €	72 460,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>72 460,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-2135 : Install. générales, agencements, aménagements des constructions	22 460,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>22 460,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>22 460,00 €</b>	<b>72 460,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>50 000,00 €</b>		<b>50 000,00 €</b>	



**Procès-Verbal  
Du Conseil Municipal  
Du 30 Septembre 2025 à 20h00**

**D-2025-09-21 : Convention relative à la mise à disposition d'abri(s)-voyageurs**

Monsieur le Maire indique que la convention actuelle de mise à disposition des abri(s)-voyageurs, conclue avec le Département, arrive prochainement à échéance.

Il rappelle l'intérêt pour la commune de maintenir ces équipements au service des usagers des transports publics et précise que le Département propose le renouvellement de cette convention pour une nouvelle période de cinq ans.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le renouvellement, pour une durée de cinq années, de la convention relative à la mise à disposition à titre gracieux des abri(s)-voyageurs départementaux implantés sur le territoire communal ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention en deux exemplaires ainsi que toute pièce afférente à son exécution.

**D-2025-09-22 : Admission en non-valeur**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la liste des titres de recettes irrécouvrables proposés à l'admission en non-valeur, pour un montant total de 34,83 €.

Il rappelle qu'une admission en non-valeur ne constitue pas une remise de dette, mais une mesure comptable permettant d'apurer le budget communal des créances devenues définitivement irrécouvrables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'admettre en non-valeur la somme de 34,83 €.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette décision et à notifier la présente délibération au comptable public.

**D-2025-09-24 : Convention-cadre de mise à disposition de personnel contractuel par la Mission Intérim Territorial du CDG 77**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Courtier, adjointe, qui présente au Conseil municipal le projet de convention-cadre de mise à disposition de personnel contractuel proposé par la Mission Intérim Territorial du Centre de Gestion de Seine-et-Marne (CDG 77). Elle précise que cette convention, conclue à titre gratuit, vise à encadrer les modalités de recours à des agents contractuels mis à disposition par le CDG 77, notamment pour assurer le remplacement temporaire d'agents absents ou répondre à des besoins urgents de continuité du service public.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention-cadre de mise à disposition de personnel contractuel par la Mission Intérim Territorial du CDG 77 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente à son exécution.

**D-2025-09-25 : Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) a reçu les demandes d'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint.

Ces adhésions entraînent une modification du périmètre du syndicat, soumise à l'avis des conseils municipaux membres conformément aux dispositions des statuts du SDESM.

Monsieur le Maire précise que les communes concernées ont exprimé le souhait de rejoindre le syndicat dans le cadre de ses compétences actuelles, notamment en matière d'énergie et d'infrastructures associées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable à l'adhésion des communes de Vert-Saint-Denis, Réau et Lieusaint au SDESM ;
- Approuve, en conséquence, la modification du périmètre du syndicat qui en résulte.

**D-2025-09-26 : Tarifs de l'accueil de loisirs pour les enfants scolarisés à l'école Les Fontaines**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'accueil de loisirs de la commune est ouvert à l'ensemble des enfants scolarisés en école primaire, qu'ils soient domiciliés ou non sur le territoire communal.

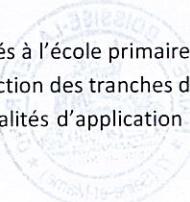
Il rappelle que le Conseil municipal a fixé les tarifs applicables aux services périscolaires et à l'accueil de loisirs selon deux catégories :

- un tarif en fonction des tranches de revenu pour les enfants domiciliés dans la commune ;
- un tarif forfaitaire pour les enfants non domiciliés.

Monsieur le Maire précise que ces catégories ne prévoyaient pas initialement le cas des enfants scolarisés à l'école primaire communale mais non domiciliés sur la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Émet un avis favorable afin que les enfants scolarisés à l'école primaire communale, qu'ils soient domiciliés ou non dans la commune, bénéficient des tarifs déterminés en fonction des tranches de revenus applicables à l'accueil de loisirs ;
- Autorise le Maire à préciser, par décision, les modalités d'application de la présente délibération et à prendre toutes les mesures nécessaires à son exécution.





**Procès-Verbal  
Du Conseil Municipal  
Du 30 Septembre 2025 à 20h00**

**D-2025-09-27 : Convention de prestation de services avec l'association AVENIR – Ligue de l'Enseignement 77**

Monsieur le Maire rappelle le souhait de la commune de recourir aux services de l'association AVENIR – Ligue de l'Enseignement 77 pour assurer :

- la mise à disposition de personnel d'animation sur les temps périscolaires (matin et soir) ;
- la coordination de la pause méridienne ;
- la direction et l'animation du mercredi ;
- la mise à disposition ponctuelle de personnel pour les fonctions d'ATSEM, d'agent de ménage et de restauration (chauffe).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'approuver la convention de prestation de services conclue avec l'association AVENIR – Ligue de l'Enseignement 77 pour les années scolaires 2025 à 2027 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

**D-2025-09-28 : Cession d'une portion de la voie communale VC3**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, par courrier en date du 21 octobre 2022, le Général commandant la Base de Défense d'Île-de-France a fait connaître son intention d'acquérir une fraction de la voie communale n°3 afin de renforcer la sécurité du Centre de Transmission Marine de Sainte-Assise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1. Constate la désaffectation de la portion de la voie communale n°3, depuis l'arrêté de transfert de gestion en date du 29 avril 2013, dénommée route de Saint-Leu – Les Uselles, sur le territoire de Boissise-la-Bertrand, telle que figurant sur le document d'arpentage 362V et l'extrait cadastral modèle 1 annexés à la présente délibération du 30 septembre 2025.
2. Approuve l'engagement de la procédure d'aliénation, d'une portion de la voie communale VC3, sans déclassement préalable, en application de l'article L.3112-1 du CGPPP, au profit de l'État (Ministère des Armées), qui s'engage à maintenir la parcelle dans son domaine public.
3. Décide d'autoriser la cession au profit de l'État (Ministère des Armées) de la parcelle désaffectée mentionnée ci-dessus, d'une superficie de 6 561 m<sup>2</sup>, située route de Saint-Leu – Les Uselles, au prix de 16 500 € (seize mille cinq cents euros) net vendeur.
4. Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à l'aliénation du foncier au Ministère des Armées.
5. Ordonne que la présente délibération soit transmise et notifiée à Monsieur le Préfet du département de Seine-et-Marne.

**Informations diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des points suivants :

- L'approbation et la mise en application du SDRIF-E par la Région.
- La notification de la sélection de trois projets dans le cadre du budget participatif environnemental régional : l'acquisition d'un véhicule électrique pour les agents du service technique, l'installation de poubelles bi-flux de tri, et l'achat de bacs d'orangerie. Ces projets sont déjà inscrits au budget prévisionnel 2025.
- L'avancement du projet d'installation de caméras sur le domaine public.
- L'acquisition de nids artificiels destinés aux hirondelles.
- Le renouvellement de l'autorisation de stationnement d'un taxi, conformément à l'arrêté pris à cet effet.
- Le retour du budget participatif relatif à la centrale photovoltaïque.

Par ailleurs, Madame Sirolli présente au Conseil municipal la composition du nouveau Conseil Municipal des Enfants (CME).

Monsieur Sirolli informe le Conseil des travaux réalisés par ENEDIS.

Madame Courtier évoque la mise en place de l'atelier découverte de robotique organisé par l'association AFFEGE, à destination des enfants de Boissise-la-Bertrand.

Enfin, Monsieur le Maire conclut en précisant que des ateliers annuels de robotique pourraient être développés à l'avenir afin d'enrichir l'offre de loisirs éducatifs pour les enfants boissisiens.

Date du prochain Conseil Municipal : 25 novembre 2025 à 20h00.

L'ordre du jour étant épousé la séance est levée à 22 h 23.

Le Maire,  
Olivier DELMER



La secrétaire de séance,

Alain BERNHEIM